



LexComputing Advice 13#Contrats

Categories : [LexComputing](#)

Date : mardi 1 septembre 2015

Est-ce que je dois prévoir que les licences de logiciel utilisées par ma société risquent d'être contrôlées ?

Pourquoi le faire ?

- Pour éviter le stress de l'urgence et la désorganisation de mon service
- Pour ne pas avoir à payer des royalties supplémentaires ou des dommages et intérêts
- Pour conserver de bonnes relations avec mon prestataire, surtout si c'est lui qui s'occupe de la maintenance
- Pour que mon budget ne soit pas grevé de dépenses inattendues

Mon plan d'action avec LexComputing :

1. J'organise un inventaire de mes contrats de licence et de l'utilisation effective des logiciels
2. Je rédige une charte d'utilisation de l'informatique de mon entreprise
3. Je prépare un rétro-planning pour contrôler l'évolution de mes métriques de licence
4. Je suis et surveille mes contrats pour éviter tout dépassement des conditions, les re-négocier ou prévoir une sortie au bon moment.

Contactez l'équipe [LexComputing](#)